Case FRC 16925 FRC1. 9186

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR DARRACQ,

Sur le départ des conscrits du département des Landes.

Séance du 29 frimaire an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Si jusqu'ici vous n'avez pas entendu parler des *conscrits* du département des LANDES, ce n'est pas qu'ils soient moins *républicains*, moins dignes de porter et de défendre le titre de *citoyens français*; ce n'est pas que

THE NEWBERRY LIBRARY

150

les administrations y aient moins de *civisme*, moins de zèle qu'ailleurs.

Mais la distance est immense; les chemins, presque impraticables, rendent les communications très-difficiles...

Voici ce que m'écrit enfin l'administration centrale :

« Le premier détachement des conscrits est parti au-
» jourd'hui (18 frimaire); après demain partira le
» second, et ainsi de suite.

» Toutes les autorités du chef-lieu réunies, précédées
» par une musique guerrière, suivie de tous les habitans,
» l'ont accompagné.

» Il a été fait une station devant l'autel de la *Liberté*;
» l'hymne de la *Liberté* y a été chanté; le plus vieux
» des vétérans y a prononcé un discours fort touchant
» et fort à sa place; les autorités constituées ont frater-
» nellement embrassé les conscrits; chacun leur a témoi-
» gné l'intérêt général; on a chanté le *Chant du départ*;
» et les *conscrits* sont partis avec gaîté, sérénité, et con-
» tinuant à chanter des hymnes patriotiques. »

C'est ainsi que mes concitoyens et leurs magistrats répondent aux calomnies forgées contre eux par la malveillance, colportées par la bassesse, et la rage d'être réduit à son état naturel (*la nullité*).

Je demande que le Conseil veuille faire *mention honorable*, dans son procès-verbal, de la conduite des *conscrits* et des *administrateurs* du département des Landes.

Adopté.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivose an 7.